

Moyen-Orient. À l'Assemblée générale de 1974, la tension engendrée entre les pays industrialisés et le Groupe des 77 par les tactiques que ce dernier utilisait pour atteindre ses objectifs économiques, aggravée par ses efforts visant à favoriser l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) au détriment d'Israël et à exclure l'Afrique du Sud, a occasionné d'après débats où furent soulevées des questions fondamentales quant à la nature même des Nations Unies et à certains des principes énoncés dans la Charte. Les débats n'ont rien tranché, du moins en ce sens qu'ils n'ont apporté de solution à aucune des questions de principe. Ces questions ne manqueront sûrement pas d'être soulevées à nouveau. Aussi n'est-il pas inutile de les examiner d'un peu plus près.

La Charte et les règles tacites

Rappelons (voir le chapitre six) que l'Assemblée générale, lors de la Sixième session extraordinaire et de la session ordinaire qui suivit en 1974, a adopté une Déclaration et un Programme d'action portant sur l'établissement d'un nouvel ordre économique international, ainsi qu'une Charte des droits et devoirs économiques des États, et ce malgré l'opposition vigoureuse des pays développés, qui ont formulé des réserves expresses à l'égard de quelques-uns des principes ainsi adoptés. Aux termes de la Charte, rien n'interdit à la majorité d'avoir recours à un vote pour obtenir de l'Assemblée générale l'approbation officielle de résolutions énonçant des principes contestés par la minorité. En l'occurrence toutefois, l'action de la majorité incita le délégué des États-Unis à dénoncer la « tyrannie de la majorité » et les représentants des autres pays développés à prendre part au débat qui se distingua par la virulence dont firent preuve les deux camps. Les délégations des pays industrialisés ont accusé celles des pays en voie de développement de manquer de réalisme dans leur façon d'imposer des résolutions qui ne sauraient être mises en œuvre sans la coopération volontaire des pays développés, déclarant, en outre, que l'irresponsabilité de certaines délégations jetait le discrédit sur l'O.N.U., sapait le soutien populaire dont